

La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

Déclaration du groupe CGT

Avec l'emploi, le logement est l'une des priorités des citoyennes et citoyens et pour cause, la situation de crise est profonde. L'avis s'attache à poser des questions essentielles :

- l'habitat peut-il s'adapter aux habitantes et habitants en produisant du changement pour le bien-être et le vivre-ensemble ?
- comment les innovations pour l'habitat doivent impérativement se conjuguer au présent dans le cadre des enjeux de la transition écologique ?

La notion d'habitat intègre trois dimensions indissociables, l'habitant, l'habitation ainsi que l'environnement et le cadre de vie qui les entourent. Il se compose de plusieurs espaces de vie qui vont au moins du logement au quartier.

L'avis montre que la qualité de l'habitat a un impact sur la qualité de la vie et le bien-être de la population.

Le lien entre environnement, habitat et bien vivre ensemble est incontournable. Une approche de santé globale est donc posée avec notamment une dimension préventive.

La qualité du cadre de vie n'est pas une préoccupation nouvelle dans les politiques publiques (lutte contre l'habitat insalubre, prévention des nuisances de tous ordres (bruit, humidité...) mais les pouvoirs publics y ont répondu essentiellement en agissant soit sur la qualité du bâti, soit sur l'urbanisme.

Si répondre aux enjeux du changement climatique global dans l'habitat et intégrer la biodiversité dans l'urbanisme et le bâtiment sont des pistes proposées, comme le besoin d'identifier et de prévenir les pollutions, l'avis choisit aussi de situer l'humain au centre de sa réflexion par la nécessité :

- de « penser santé » tout au long de la vie d'un bâtiment dans ses conceptions, construction, entretien et réhabilitation ;
- de mobiliser les habitants comme les réels experts d'usage de leur lieu de vie où le bien-vivre passe par le faire-ensemble ;
- de construire l'habitat en prenant en compte les différences de rôles sociaux assignés notamment aux femmes et aux hommes afin de rendre la ville plus égalitaire.

Pour la CGT, répondre aux besoins des populations pour contribuer à leur bien-être est une condition du bien vivre ensemble. Le développement des transports collectifs et des services publics de proximité et de qualité en fait partie.

Même si elle est évoquée, cette question aurait méritée d'être mieux approfondie et aurait pu faire l'objet de préconisations mieux ciblées.

Enfin, si l'avis s'attache à ne pas répondre à l'enjeu de la qualité de l'habitat sous le seul prisme de l'environnement « nature » mais aussi sous l'angle économique, le versant social ne nous semble pas assez pris en compte notamment concernant la question de la ségrégation sociale qui ne cesse de s'aggraver dans les territoires.

Malgré ces réserves, la CGT a voté en faveur de l'avis avec nos remerciements à la rapporteure pour son écoute et son travail, aux administrateurs ainsi qu'à la présidente et aux membres de la section.